

COMITE SYNDICAL DU 25 JUIN 2021

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE

Date de la convocation : 17 juin 2021, envoyée le 17 juin 2021.

Délégués en exercice : 117

Président de séance : Monsieur Jacques J.P. MARTIN, Président du SIPPEREC.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe RIO, délégué titulaire de Grigny et Vice-Président.

Les membres du comité syndical du SIPPEREC, régulièrement et individuellement convoqués par le Président, Monsieur Jacques J.P. MARTIN, se sont réunis, le 25 juin 2021 à 10 heures 15, au nombre de 50 présents, 9 délégués ayant donné pouvoir et ont pu valablement délibérer conformément à l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, modifié par la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire.

Pour les affaires présentant un intérêt commun, ont pris part au vote :

- Pour les délibérations 2021-06-17 à 2021-06-19 et 2021-06-21 à 2021-06-24, 50 délégués présents et 9 délégués ayant donné pouvoir,
- Pour la délibération 2021-06-20, 49 délégués présents et 8 délégués ayant donné pouvoir,
- Pour les délibérations 2021-06-25 et 2021-06-26, 49 délégués présents et 10 délégués ayant donné pouvoir,
- Pour la délibération 2021-06-49, 46 délégués présents et 6 délégués ayant donné pouvoir,
- Pour la délibération 2021-06-51, 45 délégués présents et 6 délégués ayant donné pouvoir
- Pour les délibérations 2021-06-56 à 2021-06-62, 49 délégués présents et 10 délégués ayant donné pouvoir.

Pour les affaires relatives à la compétence « Electricité », ont pris part au vote, 42 délégués présents et 8 délégués ayant donné pouvoir.

Pour les affaires relatives à la compétence « réseaux de communications électroniques et services de communication audiovisuelle », ont pris part au vote, 40 délégués présents et 8 ayant donné pouvoir.

Pour les affaires relatives à la compétence « Développement des énergies renouvelables », ont pris part au vote :

- Pour la délibération 2021-06-48, 37 délégués présents et 4 délégués ayant donné pouvoir,
- Pour les délibérations 2021-06-50, 2021-06-52 et 2021-06-53, 36 délégués présents et 4 délégués ayant donné pouvoir,
- Pour la délibération 2021-06-54, 39 délégués présents et 6 délégués ayant donné pouvoir.

Procès-verbal du comité du 25 mars 2021.

Adopté à l'unanimité

Compte-rendu des attributions exercées par le Président par délégation du comité syndical en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales

Le Comité syndical a pris acte.

Délibération 2021-06-17 **Modification de la composition du Bureau.**

Il est proposé de modifier la délibération n° 2020-09-34 du 23 septembre 2020 fixant la composition du Bureau et d'arrêter le nombre de Vice-Présidents à 15 et le nombre des autres membres du Bureau, outre le Président et les Vice-Présidents à 7.

Adoptée à l'unanimité

Délibération 2021-06-18 **Elections de deux Vice-Présidents.**

Après dépouillement, ont obtenu au 1^{er} tour de scrutin :

- Poste de 14^{ème} Vice-président : Thierry BARNOYER (Maisons-Alfort), 297 voix.
- Poste de 15^{ème} Vice-président : Jean-Pierre RIOTTON (Sceaux), 297 voix.

Les 2 délégués sont proclamés Vice-Présidents et immédiatement installés.

Délibération 2021-06-19 **Approbation du compte de gestion du receveur de l'exercice 2020.**

En l'absence d'observation ou de réserve, il est proposé d'approuver le compte de gestion relatif à l'exercice 2020 dressé par le receveur du Syndicat

Adoptée à l'unanimité

Délibération 2021-06-20 **Compte administratif de l'exercice 2020.**

Il est proposé de donner acte à Monsieur Jacques J.P. MARTIN, Président, de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2020, résumé ainsi :

Adoptée à l'unanimité
Jacques JP MARTIN,
Président, ayant préalablement quitté la salle

Libellé	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses / déficit	Recettes / excédent	Dépenses / déficit	Recettes / excédent	Dépenses / déficit	Recettes / excédent
Résultat reporté		36 128 995,39 €		6 562 898,74 €		42 691 894,13 €
Opérations de l'exercice	58 547 379,81 €	68 574 493,88 €	88 150 726,45 €	98 288 462,02 €	146 698 106,26 €	166 862 955,90 €
TOTAUX	58 547 379,81 €	104 703 489,27 €	88 150 726,45 €	104 851 360,76 €	146 698 106,26 €	209 554 850,03 €
Résultat de clôture		46 156 109,46 €		16 700 634,31 €		62 856 743,77 €
Restes à réaliser	103 296 296,79 €	48 223 227,76 €	19 222 329,78 €	24 466 497,33 €	122 518 626,57 €	72 689 725,09 €
TOTAUX cumulés	103 296 296,79 €	94 379 337,22 €	19 222 329,78 €	41 167 131,64 €	122 518 626,57 €	135 546 468,86 €
Résultats définitifs Excédents ou déficits	- 8 916 959,57 €			21 944 801,86 €		13 027 842,29 €
RESULTAT NET 2020						13 027 842,29 €

Il est proposé d'arrêter les résultats définitifs du compte administratif tels que résumés ci-dessus et d'approuver le compte administratif de l'exercice 2020.

Délibération 2021-06-21	<p>Affectation des résultats de l'exercice 2020.</p> <p><i>Il est proposé d'inscrire le résultat excédentaire de la section d'investissement à hauteur de 46 156 109,46 € au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».</i></p> <p><i>Il est proposé que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement à hauteur de 16 700 634,31 € soit affecté comme suit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 8 916 959,57 € affectés en section d'investissement au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour comblement du besoin de financement, - 7 783 674,74 € maintenus en section de fonctionnement au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ». 	Adoptée à l'unanimité
Délibération 2021-06-22	<p>Transfert du résultat concernant le projet GENYO en budget annexe.</p> <p><i>Il est proposé d'inscrire le résultat déficitaire de la section d'investissement à hauteur de 548 467,12 € inscrit au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » au budget principal et au budget annexe pour transfert.</i></p> <p><i>Il est proposé que le solde de 870 309,35 € soit maintenu en section de fonctionnement au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » au budget principal et au budget annexe pour transfert et que les inscriptions de cette affectation de résultat soient consolidées uniquement au budget annexe, après vote de son budget supplémentaire 2021.</i></p>	Adoptée à l'unanimité
Délibération 2021-06-23	<p>Transfert du budget annexe du patrimoine immobilisé pour le projet GENYO.</p> <p><i>Il est proposé d'approuver le transfert des investissements réalisés pour le projet GENYO en 2019 et 2020 en budget principal au budget annexe, à compter de 2021, selon les montants hors taxe suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Compte 2051 : les immobilisations d'achat de licence pour 147 €.</i> • <i>Compte 2031 : les immobilisations de frais d'études pour 24 365 €.</i> • <i>Compte 2318 : les immobilisations de travaux en cours pour 46 792 083,92 €.</i> • <i>Compte 1311 : l'immobilisation de la subvention publique versée par l'ADEME pour 4 853 128,80 €.</i> • <i>Compte 1641 : les emprunts mobilisés pour 41 935 000 € après déduction du capital remboursé de 520 000 €, soit 41 415 000 €.</i> 	Adoptée à l'unanimité
Délibération 2021-06-24	<p>Budget supplémentaire de l'exercice 2021.</p> <p><i>Il est proposé d'approuver le budget supplémentaire de l'exercice 2021 équilibré pour la section de fonctionnement en dépenses et en recettes à hauteur de 55 365 567,07 € et en section d'investissement en dépenses et en recettes pour 99 995 070,64 €.</i></p>	Adoptée à l'unanimité
Délibération 2021-06-25	<p>Budget supplémentaire de l'exercice 2021 de la régie GENYO.</p> <p><i>Il est proposé d'approuver le budget supplémentaire de l'exercice 2021 de la régie GENYO, équilibré pour la section d'exploitation en dépenses et en recettes à hauteur de 1 999 776,47 € et en section d'investissement en dépenses et en recettes pour 1 485 316,47 €.</i></p>	Adoptée à l'unanimité
Délibération 2021-06-26	<p>Durées d'amortissement des immobilisations.</p> <p><i>Il est proposé d'approuver les durées d'amortissement des immobilisations suivantes :</i></p> <p><i>Caractéristiques de l'amortissement :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>amortissement linéaire,</i> - <i>sans prorata temporis,</i> - <i>liquidé sur la base du coût historique (valeur d'acquisition).</i> 	Adoptée à l'unanimité

**Délibération
2021-06-26**

(suite)

Durées d'amortissement :

- *subventions d'équipement dont le bénéficiaire est une personne de droit privé : 5 ans,*
- *subventions d'équipement dont le bénéficiaire est un organisme public : 15 ans,*
- *installations de production d'électricité solaire photovoltaïque : 18 ans,*
- *infrastructure de recharge de véhicule électrique : 15 ans,*
- *ouvrages de centrale de production de chaleur à base de géothermie et son réseau de distribution : 28 ans,*
- *installations générales, agencements et aménagements de bâtiments : 10 ans,*
- *meublier de bureau : 10 ans,*
- *matériel de transport : 8 ans,*
- *frais d'études et frais d'insertion non suivis de réalisation : 5 ans,*
- *logiciels : 4 ans,*
- *matériel de bureau et informatique : 3 ans,*

Les subventions publiques perçues en recette pour contribuer au financement des ouvrages et équipements référencés ci-dessus suivent leur durée d'amortissement.

En conséquence, il est proposé d'abroger la délibération n° 2017-10-94 du comité du 17 octobre 2017 relative aux durées d'amortissement des immobilisations.

**Délibération
2021-06-27**

Bilan d'activité de la convention de partenariat avec EDF et Enedis pour l'exercice 2020.

Adoptée à l'unanimité

Il est proposé d'arrêter l'état financier du Fonds de Partenariat, dans le cadre du budget SIPPAREC, au titre des engagements de dépense des subventions aux villes et de l'enfouissement du réseau pour l'exercice 2020 :

Comptabilité SIPPAREC	Engagé	Recettes	Versements effectués par ENEDIS en 2019
	total 1	total 2	total 3
Solde engagé à appeler sur fonds de partenariat pour les années antérieures au 31/12/2019	36 237 799,99 €		
Dotation de base D' 2020		11 230 367,30 €	
Actualisation du fonds de partenariat disponible au 31/12/19		561 985,00 €	
Appel de fonds sur subventions article 3			4 395 808,60 €
Appel de fonds des anciens dossiers 3.1.3.A (stock d'anciens dossiers)			310 799,40 €
Sous Total subvention			4 706 608,00 €
Appel de fonds participation - enfouissement réseau sous maîtrise d'ouvrage SIPPAREC			1 351 783,77 €
Appel de fonds frais de maîtrise d'ouvrage SIPPAREC - enfouissement réseau			68 254,45 €
Sous Total enfouissement			1 420 038,22 €
Sous-total	36 237 799,99 €	11 792 352,30 €	6 126 646,22 €
Solde fin 2020 sur fonds de partenariat (total 1 + total 2 - total 3)			41 903 506,07 €

Et d'approuver le bilan d'activité du « Fonds de partenariat » de l'année 2020, arrêté au 31 décembre 2020.

Délibération 2021-06-28	<p>Application du traité de concession de la convention de partenariat avec EDF et Enedis : Fixation des montants attribués pour l'aide au paiement des factures d'électricité pour l'exercice 2021.</p> <p><i>Il est proposé d'approuver les montants plafonds des aides prévus à l'article 14-1 de la convention de partenariat pour un montant total de 534 656,35 € réparti sur les 81 communes couvertes par la convention de partenariat.</i></p> <p><i>Il est proposé que les montants soient indexés selon une formule prenant en compte la population municipale à 60 % et l'inverse du revenu moyen par habitant multiplié par la population municipale à 40 %, avec un minimum de subvention de 3 564 € par ville, que les sommes soient mandatées, annuellement, directement aux villes ou aux CCAS des villes concernées au vu d'un état visé par l'ordonnateur et certifié par le comptable.</i></p> <p><i>Cet état récapitulera les aides attribuées par la ville ou par le CCAS pour la prise en charge totale ou partielle de factures d'électricité de clients démunis.</i></p> <p><i>La demande de remboursement devra être transmise au SIPPEREC le 16 novembre 2021 au plus tard.</i></p>	Adoptée à l'unanimité
Délibération 2021-06-29	<p>Adresse au concessionnaire Enedis sur la volonté du Syndicat d'aboutir au respect de l'accord de méthode qui organise l'information du Syndicat lors d'incidents touchant les postes sources ou le réseau de distribution publique d'électricité et entraînant une coupure équivalente à plus de 100 000 clients minutes.</p> <p><i>Il est proposé de dresser le bilan du protocole incident sur l'année 2020 et d'affirmer, à l'intention du concessionnaire Enedis, son souhait d'aboutir au respect de l'accord de méthode qui organise l'information du Syndicat lors d'incidents touchant les postes sources ou le réseau concédé et entraînant une coupure équivalente à plus de 100 000 clients minutes,</i></p> <p><i>Il est proposé de souligner plusieurs lacunes dans le suivi par le concessionnaire du protocole concernant notamment :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>L'exhaustivité de l'information du Syndicat lors d'incidents entraînant une coupure équivalente à plus de 100 000 clients minutes qui n'est pas totale malgré une très nette amélioration par rapport aux exercices précédents,</i> - <i>Le respect des délais contractuels d'information du Syndicat qui apparaît insuffisant et qui présente même une dégradation sur l'exercice 2020,</i> - <i>Le caractère lacunaire des informations transmises par le concessionnaire qui oblige le SIPPEREC à faire des hypothèses sur la cause des incidents ainsi que les mesures correctrices et préventives d'Enedis pour assurer la qualité du service public de la distribution d'électricité.</i> <p><i>Il est proposé de souligner que l'analyse croisée, sur l'exercice 2020, des rapports d'incident, communiqués par le concessionnaire Enedis dans le cadre de l'accord de méthode, et des fichiers de contrôle annexés au compte-rendu d'activité du concessionnaire pour l'année 2020 confirment les interrogations formulées par le SIPPEREC sur la fiabilité du Critère B, qui fait manifestement l'objet de nombreuses manipulations humaines et ne peut être considéré comme automatisé ni fiabilisé,</i></p> <p><i>Il est proposé de confirmer, en conséquence les conclusions du rapport de contrôle sur les incidents de coupure et la fiabilité du Critère B approuvé le 7 décembre 2017, constatant notamment que le processus d'intégration des informations relatives aux coupures impose une intervention humaine systématique du fait de systèmes d'information inadaptés et une sous-estimation du Critère B global, de demander à Enedis de mettre en place l'organisation permettant le respect de ses engagements contractuels concernant l'information à adresser au SIPPEREC lors de la survenance d'incidents de grande ampleur (> 100 000 clients minutes), tant sur les délais de production des documents que sur leur qualité.</i></p> <p><i>Enfin, il est proposé de demander à Enedis de prendre les dispositions nécessaires pour améliorer la sécurité des accès aux postes électriques et pour éviter les intrusions d'animaux compte tenu de l'impact des coupures liées à ce type de cause.</i></p>	Adoptée à l'unanimité

Délibération 2021-06-30	Rapport de contrôle financier de la concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique portant sur le calcul et la comptabilisation de la production stockée immobilisée.	
	<i>Il est proposé d'approuver le rapport final de contrôle financier de la concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique portant sur le calcul et la comptabilisation de la production stockée immobilisée pour les exercices 2016 et 2017.</i>	
Délibération 2021-06-31	Lancement d'une procédure de délégation de service public portant sur le réseau de communications électroniques très haut débit des Plaques Sud, Nord et du Val-de-Marne.	Adoptée à l'unanimité
	<i>Il est proposé d'approuver le principe de la délégation de service public relative aux réseaux de communications électroniques très haut débit des Plaques Sud, Nord et du Val-de-Marne et d'autoriser le Président du Syndicat à satisfaire aux exigences de publicité et de mise en concurrence, à procéder à toute autre démarche exigée par la réglementation en vigueur et à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre du dossier.</i>	
Délibération 2021-06-32	Transfert du réseau câblé de Charenton-le-Pont au SIPPAREC.	Adoptée à l'unanimité
	<i>Il est proposé d'accepter le transfert au SIPPAREC de la convention de concession d'établissement et d'exploitation du réseau câblé de la ville de Charenton-le-Pont conclue avec la société SFR FIBRE et d'autoriser le Président à prendre toute mesure d'exécution de la délibération et notamment à signer le procès-verbal de transfert de la convention de concession.</i>	
Délibération 2021-06-33	Prolongation de la convention de concession relative au réseau câblé de vidéocommunication de la ville de Cachan.	Adoptée à l'unanimité
	<i>Il est proposé d'approuver la prolongation de la convention de concession relative au réseau câblé de vidéocommunication de la ville de Cachan, jusqu'au 31 décembre 2022, afin d'assurer la continuité du service public et d'autoriser le Président du Syndicat à mettre en œuvre toute action et à établir le cas échéant, toutes pièces contractuelles relatives à la prorogation de la convention de concession.</i>	
Délibération 2021-06-34	Prolongation de la convention de concession relative au réseau câblé de vidéocommunication de la ville du Perreux-sur-Marne.	Adoptée à l'unanimité
	<i>Il est proposé d'approuver la prolongation de la convention de concession relative au réseau câblé de vidéocommunication de la ville du Perreux-sur-Marne, jusqu'au 31 décembre 2022, afin d'assurer la continuité du service public et d'autoriser le Président du Syndicat à mettre en œuvre toute action et à établir, le cas échéant, toutes pièces contractuelles relatives à la prorogation de la convention de concession.</i>	
Délibération 2021-06-35	Prolongation de la convention de concession relative au réseau câblé de vidéocommunication de la ville du Kremlin-Bicêtre.	Adoptée à l'unanimité
	<i>Il est proposé la prolongation de la convention de concession relative au réseau câblé de vidéocommunication de la ville du Kremlin-Bicêtre, jusqu'au 31 décembre 2022, afin d'assurer la continuité du service public et d'autoriser le Président du Syndicat à mettre en œuvre toute action et à établir, le cas échéant, toutes pièces contractuelles relatives à la prorogation de la convention de concession.</i>	

Délibération 2021-06-36	<p>Prolongation de la convention de concession relative au réseau câblé de vidéocommunication de la ville de Fresnes.</p> <p><i>Il est proposé d'approuver la prolongation de la convention de concession relative au réseau câblé de vidéocommunication de la ville de Fresnes, jusqu'au 31 décembre 2022 afin d'assurer la continuité du service public et d'autoriser le Président du Syndicat à mettre en œuvre toute action et à établir, le cas échéant, toutes pièces contractuelles relatives à la prorogation de la convention de concession.</i></p>	Adoptée à l'unanimité
Délibération 2021-06-37	<p>Prolongation de la convention de concession relative au réseau câblé de vidéocommunication de la ville de L'Haÿ-les-Roses.</p> <p><i>Il est proposé d'approuver la prolongation de la convention de concession relative au réseau câblé de vidéocommunication de la ville de L'Haÿ-les-Roses, jusqu'au 31 décembre 2022, afin d'assurer la continuité du service public et d'autoriser le Président du Syndicat à mettre en œuvre toute action et à établir, le cas échéant, toutes pièces contractuelles relatives à la prorogation de la convention de concession.</i></p>	Adoptée à l'unanimité
Délibération 2021-06-38	<p>Prolongation de la convention de concession relative au réseau câblé de vidéocommunication de la ville de Joinville-le-Pont.</p> <p><i>Il est proposé d'approuver la prolongation de la convention de concession relative au réseau câblé de vidéocommunication de la ville de Joinville-le-Pont, jusqu'au 31 décembre 2022, afin d'assurer la continuité du service public et d'autoriser le Président du Syndicat à mettre en œuvre toute action et à établir, le cas échéant, toutes pièces contractuelles relatives à la prorogation de la convention de concession.</i></p>	Adoptée à l'unanimité
Délibération 2021-06-39	<p>Prolongation de la convention de concession relative au réseau câblé de vidéocommunication de la ville de Marolles-en-Brie.</p> <p><i>Il est proposé d'approuver la prolongation de la convention de concession relative au réseau câblé de vidéocommunication de la ville de Marolles-en-Brie, jusqu'au 31 décembre 2022, afin d'assurer la continuité du service public et d'autoriser le Président du Syndicat à mettre en œuvre toute action et à établir, le cas échéant, toutes pièces contractuelles relatives à la prorogation de la convention de concession.</i></p>	Adoptée à l'unanimité
Délibération 2021-06-40	<p>Prolongation de la convention de concession relative au réseau câblé de vidéocommunication de Rungis.</p> <p><i>Il est proposé d'approuver la prolongation de la convention de concession relative au réseau câblé de vidéocommunication de la ville de Rungis, jusqu'au 31 décembre 2022, afin d'assurer la continuité du service public et d'autoriser le Président du Syndicat à mettre en œuvre toute action et à établir, le cas échéant, toutes pièces contractuelles relatives à la prorogation de la convention de concession.</i></p>	Adoptée à l'unanimité
Délibération 2021-06-41	<p>Prolongation de la convention de concession relative au réseau câblé de vidéocommunication de Saint-Maur-des-Fossés.</p> <p><i>Il est proposé d'approuver la prolongation de la convention de concession relative au réseau câblé de vidéocommunication de la ville de Saint-Maur-des-Fossés, jusqu'au 31 décembre 2022, afin d'assurer la continuité du service public et d'autoriser le Président du Syndicat à mettre en œuvre toute action et à établir, le cas échéant, toutes pièces contractuelles relatives à la prorogation de la convention de concession.</i></p>	Adoptée à l'unanimité

Délibération 2021-06-42	<p>Prolongation de la convention de concession relative au réseau câblé de vidéocommunication de Saint-Maurice.</p> <p><i>Il est proposé d'approuver la prolongation de la convention de concession relative au réseau câblé de vidéocommunication de la ville de Saint-Maurice, jusqu'au 31 décembre 2022, afin d'assurer la continuité du service public et d'autoriser le Président du Syndicat à mettre en œuvre toute action et à établir, le cas échéant, toutes pièces contractuelles relatives à la prorogation de la convention de concession.</i></p>	Adoptée à l'unanimité
Délibération 2021-06-43	<p>Prolongation de la convention de concession relative au réseau câblé de vidéocommunication de la ville de Charenton-le-Pont.</p> <p><i>Il est proposé d'approuver la prolongation de la convention de concession relative au réseau câblé de vidéocommunication de la ville de Charenton-le-Pont, jusqu'au 31 décembre 2022, afin d'assurer la continuité du service public et d'autoriser le Président du Syndicat à mettre en œuvre toute action et à établir, le cas échéant, toutes pièces contractuelles relatives à la prorogation de la convention de concession.</i></p>	Adoptée à l'unanimité
Délibération 2021-06-44	<p>Délégation de service public relative au réseau de communications électroniques très haut débit de la Plaque Sud – Lot n° 1 : Fourniture des services de communication audiovisuelle et de communications électroniques aux utilisateurs finals et exploitation du sous-réseau d'accès coaxial de la Plaque Sud : avenant n° 1.</p> <p><i>Il est proposé d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de délégation de service public relative au réseau de communications électroniques très haut débit de la Plaque Sud – Lot n° 1 relatif à la fourniture des services de communication audiovisuelle et de communications électroniques aux utilisateurs finals et l'exploitation du sous-réseau coaxial de la Plaque Sud et d'autoriser le Président à le signer.</i></p>	Adoptée à l'unanimité
Délibération 2021-06-45	<p>Délégation de service public pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques sur fibre optique point à multipoints destiné en priorité à la desserte des principales zones à forte densité économique (SEQUANTIC) : Avenant n° 19.</p> <p><i>Il est proposé d'approuver l'avenant n° 19 à la convention de délégation de service public pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques sur fibre optique point à multipoints destiné en priorité à la desserte des principales zones à forte densité économique (Sequantic) et d'autoriser le Président à le signer.</i></p>	Adoptée à l'unanimité
Délibération 2021-06-46	<p>Délégation de service public relative à la conception, la réalisation et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques très haut débit sur le territoire de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay (Europ'Essonne) : Avenant n° 13.</p> <p><i>Il est proposé d'approuver l'avenant n° 13 à la convention de délégation de service public relative à la conception, la réalisation et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques très haut débit sur le territoire de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay (Europ'Essonne) et d'autoriser le Président à le signer.</i></p>	Adoptée à l'unanimité

Délibération 2021-06-47	<p>Avenant n° 3 à la convention de délégation de service public pour la création d'un réseau de géothermie, la gestion et l'exploitation des réseaux de production, de distribution et de livraison d'énergie calorifique sur le territoire de la commune de Bagneux et Châtillon.</p> <p><i>Il est proposé d'approuver l'avenant n° 3 à la convention de délégation de service public pour la création d'un réseau de géothermie, gestion et exploitation des réseaux de production, de distribution et de livraison d'énergie calorifique sur le territoire des communes de Bagneux et de Châtillon et d'autoriser le Président à le signer.</i></p>	Adoptée à l'unanimité
Délibération 2021-06-48	<p>Société d'économie mixte SIPEnR : Rapport d'activité pour l'année 2020.</p> <p><i>Il est proposé de prendre acte de la transmission du rapport d'activité de la SEM SIPEnR pour l'année 2020.</i></p>	Le Comité syndical a pris acte
Délibération 2021-06-49	<p>Renouvellement de l'avance en compte-courant d'associés consentie à la SEM SIPEnR.</p> <p><i>Il est proposé d'approuver l'avenant n° 1 à la convention d'apport en compte courant d'associés et d'autoriser le Président à le signer.</i></p>	Adoptée à l'unanimité
Délibération 2021-06-50	<p>Avenant n° 4 à la convention de délégation de service public pour la création d'un réseau de géothermie, la gestion et l'exploitation des réseaux de production, de distribution et de livraison d'énergie calorifique des communes de Grigny et Viry-Châtillon.</p> <p><i>Il est proposé d'approuver l'avenant n° 4 à la convention de délégation de service public pour la création d'un réseau de géothermie, la gestion et l'exploitation des réseaux de production, de distribution et de livraison d'énergie calorifique sur le territoire des communes de Grigny et de Viry-Châtillon et d'autoriser le Président à le signer.</i></p>	Adoptée à l'unanimité
Délibération 2021-06-51	<p>Garantie d'emprunt à la société publique locale SEER.</p> <p><i>Il est proposé que le SIPPAREC :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>se porte caution, à hauteur de 20 % des sommes dues au titre principal, des intérêts ou des accessoires au titre du prêt d'un montant maximum en principal de 21 000 000 euros souscrit par la société publique locale S.E.E.R Grigny-Viry, ci-après l'Emprunteur auprès de la Banque Européenne d'Investissement,</i> - <i>se porte caution à hauteur de 20 % des sommes dues au titre du principal, des intérêts ou des accessoires au titre du prêt d'un montant maximum en principal de 21 000 000 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.</i> <p><i>Ces prêts constitués de 2 Ligne(s) sont destinés à financer l'extension du réseau de chaleur de la SEER,</i></p> <p><i>Les caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt sont les suivantes :</i></p>	Adoptée à l'unanimité

(Suite)

	Ligne de prêt 1 Banque des territoires	Ligne de prêt 2 BEI (cotation indicative)
Montant :	21 000 000 euros en principal	21 000 000 euros en principal
Montant à garantir :	20% des sommes dues au titre du principal, des intérêts et des accessoires	20% des sommes dues au titre du principal, des intérêts et des accessoires
Phase de préfinancement : - Durée : - Index : - Taux d'intérêt : - Modalités de règlement des intérêts :	36 mois Livret A Taux du Livret A + 0,60 % Capitalisation	24 mois (au choix dans la limite de 36 mois) 0,15 % – Commission applicable à compter du 24ème mois après la signature du contrat.
Phase d'amortissement : - Durée : - Périodicité des échéances : - Index : - Taux d'intérêt : - Profil d'amortissement : - Modalité de révision :	25 ans Annuelle Livret A Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,60 % Amortissement prioritaire : l'échéance est égale à la somme du montant de l'amortissement et des intérêts. « Simple révisabilité » (SR)	21 ans Annuelle ou trimestrielle Cotation indicative réalisée au 15/06/2021 sur une base de périodicité annuelle : 0.647% étant entendu que ce taux pourra être amené à évoluer en fonction des conditions de marché Echéance constante

Il est proposé que la garantie soit apportée sous forme de cautionnement régi par les dispositions du code civil aux conditions suivantes :

- *La garantie du SIPPAREC est accordée pour la durée totale des Contrats de Prêt et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité (dans la limite du montant à garantir visé ci-dessus).*
- *Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations ou de la Banque Européenne d'Investissement, le SIPPAREC s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et de division et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.*
- *Il est précisé que, si la durée de préfinancement retenue par l'Emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze (12) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'Emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.*

Il est proposé que le SIPPAREC s'engage, pendant toute la durée des Contrats de Prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci et d'autoriser le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la délibération.

Délégation 2021-06-52	<p>Rapport d'activité de la délégation de service public pour la création d'un réseau de géothermie, la gestion et l'exploitation des réseaux de production, de distribution et de livraison d'énergie calorifique sur le territoire de la commune de Grigny et Viry-Châtillon pour l'année 2020.</p> <p><i>Il est proposé de prendre acte de la transmission du rapport d'activité de la délégation de service public pour l'année 2020.</i></p>	Le Comité syndical a pris acte
Délégation 2021-06-53	<p>Société publique locale SEER : Rapport d'activité pour l'année 2020.</p> <p><i>Il est proposé de prendre acte de la transmission du rapport d'activité de la société publique locale S.E.E.R. pour l'année 2020.</i></p>	Le Comité syndical a pris acte
Délégation 2021-06-54	<p>SEM GEOYNOV : rapport d'activité de l'exercice 2020.</p> <p><i>Il est proposé de prendre acte de la transmission du rapport d'activité de la SEM GEOYNOV pour l'année 2020.</i></p>	Le Comité syndical a pris acte
Délégation 2021-06-55	<p>Rapport d'activité de la SEM Ile-de-France Energies pour l'année 2020.</p> <p><i>Il est proposé de prendre acte de la transmission de la SEM Ile-de-France Energies pour l'année 2020.</i></p>	Le Comité syndical a pris acte
Délégation 2021-06-56	<p>Mise à jour du tableau des emplois.</p> <p><i>Il est proposé de modifier le tableau des emplois au 1er juillet 2021 et d'approuver le tableau des emplois ainsi modifié.</i></p> <p><i>Les modifications proposées sont les suivantes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Suppression de poste <ul style="list-style-type: none"> • <i>Le poste n°4 de Directeur.trice ouvert au cadre d'emploi des administrateurs n'étant pas affecté à des missions pérennes et ne faisant pas partie de l'organisation mise en place au 1^{er} janvier 2021, est supprimé.</i> • <i>Le SIPPAREC n'ayant plus besoin des compétences des agents du SIFUREP les postes suivants sont supprimés :</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Poste n° 86 de juriste à TNC 40%.</i> ○ <i>Poste n°87 d'assistante à TNC 10%.</i> ✓ Modifications de postes : <ul style="list-style-type: none"> • <i>Le poste n° 12 est affecté aux missions d'Adjoint.e au Directeur.trice des affaires juridiques.</i> • <i>Le poste n° 30 affecté aux missions d'ingénieur usages numériques est ouvert au cadre d'emploi des ingénieurs.</i> • <i>Le poste n° 32 affecté aux missions d'ingénieur technique de la ville est ouvert au cadre d'emploi des ingénieurs.</i> • <i>Le poste n° 96 est affecté aux missions de juriste.</i> • <i>Le poste n° 100 affecté aux missions de chargé.e de mission systèmes d'information est ouvert aux cadres d'emploi des techniciens et des ingénieurs.</i> • <i>Le poste n° 113 affecté aux missions de directeur.trice développement et prospectives est ouvert aux grades d'administrateur, d'attaché hors classe et d'ingénieur en chef.</i> <p><i>Il est proposé d'autoriser sur les postes de catégorie A, B, C, le recrutement d'un agent contractuel conformément à l'article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Le niveau de rémunération de cet agent correspondra à l'échelle attribuée au grade de recrutement concerné selon l'expérience et la formation dont pourra se prévaloir l'intéressé et que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant au chapitre 012.</i></p>	Adoptée à l'unanimité

Délibération 2021-06-57 **Mise à disposition de personnel du SIPPEREC au profit de la SEM SIPEnR.** **Adoptée à l'unanimité**

Il est proposé d'approuver la mise à disposition, à compter du 1^{er} juillet 2021, du personnel du SIPPEREC suivant, au profit de la SEM SIPEnR :

Fonction	Temps de mise à disposition (par semaine)
Assistant	100 %

et d'autoriser le Président à signer la convention correspondante.

Délibération 2021-06-58 **Mise à disposition de personnel du SIPPEREC au profit de la régie GENYO.** **Adoptée à l'unanimité**

Il est proposé d'approuver la mise à disposition, à compter du 1^{er} juillet 2021, du personnel du SIPPEREC suivant, au profit de la régie GENYO :

Fonction	Temps de mise à disposition (par semaine)
Comptable	40 %
Directrice des finances	25 %
Directeur de la commande publique	8 %
Adjointe à la directrice de la communication	5 %

et d'autoriser le Président à signer les conventions correspondantes.

Délibération 2021-06-59 **Plan de formation 2021-2023.** **Adoptée à l'unanimité**

Il est proposé d'approuver le plan de formation pour les années 2021-2023 annexé à la délibération et d'imputer les dépenses en résultant sur le budget de l'exercice correspondant au chapitre 012.

Délibération 2021-06-60 **Mise à jour de la prime de responsabilité des emplois administratifs de direction.** **Adoptée à l'unanimité**

Il est proposé d'abroger la délibération n° 90-8 du 21 juin 1990, de fixer la prime de responsabilité à 15 % du traitement brut de l'agent bénéficiaire, de dire que la prime de responsabilité est liée à l'exercice effectif des fonctions et que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant au chapitre 012.

Délibération 2021-06-61 **Subvention exceptionnelle de fonctionnement du SIPPEREC comme membre associé du conseil d'administration au Groupement d'intérêt public Maximilien.** **Adoptée à l'unanimité**

Il est proposé d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement au GIP MAXIMILIEN d'un montant de 7 000 €, d'inscrire cette dépense à l'article correspondant du budget du syndicat, d'approuver le règlement de la cotisation annuelle de 25 750 €, d'inscrire cette dépense à l'article correspondant du budget du syndicat et d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes relatifs à cette subvention.

**Délibération
2021-06-62**

**Commission consultative des services publics locaux : Rapport d'activité
pour l'année 2020.**

**Le Comité
syndical a pris
acte**

*Il est proposé de prendre acte de la présentation du rapport d'activité de la
commission consultative des services publics locaux pour l'année 2020.*

La séance est levée à 12 heures 15.

Affiché au siège du Syndicat le 29 juin 2021.